

Mars 2024



# La démocratie en action !

## La démocratie à l'épreuve de l'actualité



EUROPE DIRECT  
Saint-Germain-en-Laye

Selon le média Toute l'Europe, la démocratie est en recul au sein de l'Union européenne. Le rapport annuel de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, un think tank basé en Suède, « les fondements de la démocratie s'affaiblissent dans le monde entier », y compris en Europe, où l'on note un recul de la démocratie dans des pays historiquement stables comme l'Autriche, le Luxembourg, les Pays-Bas ou encore le Portugal. En Europe centrale, malgré le gel par la Commission européenne de milliards d'euros de financements en raison des violations de l'état de droit, la Hongrie et la Pologne ne progressent pas, à l'exception de quelques changements mineurs.

Et pourtant, les institutions œuvrent, autant que faire se peut, à la promotion et la sauvegarde de la démocratie.

En ce mois de mars traditionnellement consacré à la question des droits des femmes, nous avons listé les initiatives de l'Union européenne en faveur de celles-ci.

En février dernier, le Parlement européen et les pays de l'Union européenne sont parvenus à un accord sur une première directive concernant les violences faites aux femmes.

Cette directive vise à criminaliser, au niveau européen, les mutilations génitales, le mariage forcé, le partage non consenti d'images intimes, le cyberharcèlement, l'incitation à la haine ou à la violence en ligne.

Le texte contient également des dispositions visant à protéger les victimes de violences et à leur assurer un meilleur accès à la justice.

Cependant, la question du viol n'a pu être couverte, en l'absence de consensus des 27 sur une définition juridique appropriée, ce qui a été regretté par plusieurs négociateurs et négociatrices. En effet, l'Allemagne, la France et la Hongrie sont opposées à l'inclusion du viol dans la législation, estimant que l'Union européenne n'est pas compétente en la matière.

Plusieurs ONG, dont Amnesty International et Human Rights Watch, ont récemment accusé ces Etats de « se retrancher derrière des interprétations juridiques restrictives des compétences de l'UE ».

Malgré des débats enflammés au niveau national ou européen, il est bon de rappeler les actions de la Commission européenne et sa stratégie en matière d'égalité hommes-femmes 2020-2025. Le but est de parvenir à une Union où les femmes et les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, sont libres de suivre la voie qu'ils ont choisie dans la vie et ont les mêmes chances de mener une vie prospère, et où ils peuvent participer à notre société européenne et la diriger en toute égalité.

La démocratie, à tous les niveaux, a plus que jamais besoin d'être promue et défendue.



Mars 2024



## Démocratie et élections européennes



EUROPE DIRECT  
Seine-et-Marne

Le 29 janvier 2024 le réseau francilien des centres Europe Direct s'est réuni pour le lancement des actions qui visent à promouvoir la participation au vote dans notre région.

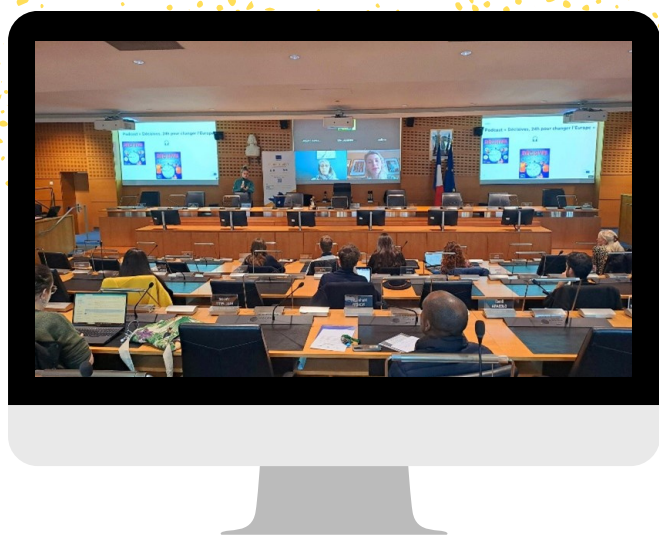
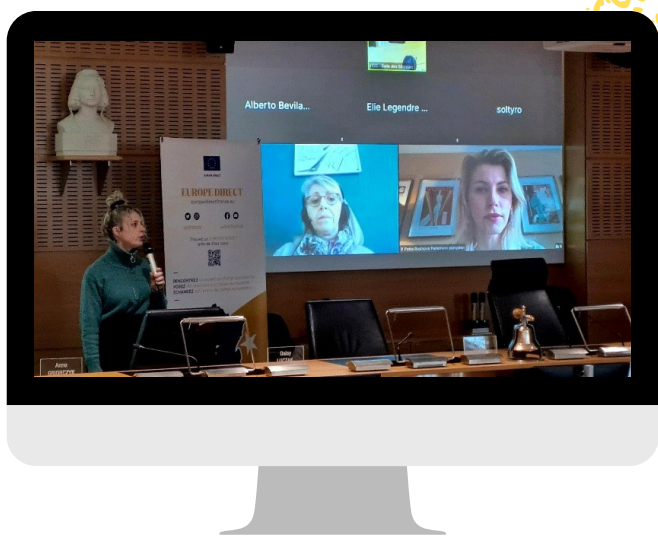
En effet, les élections du Parlement européen approchent à grands pas et les centres, sous l'impulsion de cette grande institution européenne, ont travaillé afin de trouver des actions communes afin de sensibiliser la population francilienne sur l'importance d'aller voter.

A l'heure de l'un des plus grands exercices politiques au monde (plus de 400 millions d'électrices et électeurs sont appelés aux urnes), le réseau Europe Direct, des représentants du Parlement européen et de la Commission européenne, des associations et citoyens engagés ont échangé sur leurs moyens d'action et partagé leurs bonnes pratiques. Ces actions sont mises en place pour montrer que la politique européenne a bien des retombées sur la vie des citoyennes et des citoyens en Île-de-France et qu'il faut concourir à la prise de décision.

En effet, au vu des chiffres d'affluence aux bureaux de votes en 2019, les institutions souhaitent mener cette sensibilisation surtout auprès des jeunes et des primovotants, moins assidus en termes de participation au vote, et qui boudent davantage les urnes que le reste de la population.

L'objectif des centres est donc de faire comprendre les enjeux, d'expliquer les modalités de vote et aussi de donner envie de participer au dialogue démocratique lors d'un moment historique riche de défis à relever pour le continent européen.

Différentes actions de communication et événementielles ont été convenues et auront lieu lors des derniers mois précédant les élections pour qu'un grand nombre de franciliens puissent être informés sur leur territoire.



Mars 2024



EUROPE DIRECT  
Paris

## Les listes transnationales : piège ou triomphe de la démocratie en l'UE ?

Au sein de l'UE, les listes transnationales font l'objet de nombreux débats dans la réforme des élections législatives européennes et en ce qui concerne les élections de juin 2024 il existe de nombreux encouragements à y faire recours. Mais pourquoi ? Certains prônent une avancée majeure pour la démocratie et la représentation de chaque citoyen, tandis que d'autres déplorent cette initiative comme étant un énième alourdissement de la procédure.

Mais tout d'abord, qu'est-ce que la démocratie au sein de l'UE ?

La démocratie, du grec ancien *dēmokratia*, lu en combinaison de *dēmos* « le peuple », de *daíomai* « distribuer, répartir », et enfin de *kratos* « le pouvoir » ; désigne à l'origine un régime politique dans lequel tous les citoyens participent aux décisions publiques et à la vie politique de la cité. Le philosophe Aristote considère la république comme la forme la plus utile pour l'exercice de la démocratie. Céline Spector, professeur de philosophie politique à la Sorbonne, affirme, quant à elle, que la démocratie se fonde sur les principes modernes de : peuple, citoyenneté et volonté générale. Pour conserver ces principes, il est nécessaire de se fonder sur la solidarité et sur un fédéralisme social, fiscal et environnemental. Le terme de démocratie ne se réfère pas uniquement à des formes de gouvernement mais peut aussi désigner une forme de société ayant pour valeurs l'égalité et la liberté.

Au sein de l'UE, la démocratie repose sur trois piliers :

- La démocratie représentative.
- La démocratie participative : un million des citoyens européens peuvent déposer une initiative législative.
- La démocratie déléguée : certaines compétences des états nationaux sont déléguées à un pouvoir supranational.

Ainsi, un premier pan de la démocratie consiste à l'appréhender à travers les élections parlementaires. Le Parlement européen a été institué à l'origine afin de faire participer les Peuples des États membres au processus décisionnel. Il est d'abord composé de membres désignés par les Parlements nationaux. Mais avec l'Acte sur les élections européennes du 20 septembre 1976, il devient une institution européenne purement démocratique car ce vote se fait désormais au suffrage universel direct. Les députés européens sont élus tous les 5 ans par les citoyens de chaque Etat membre et seront 720 pour les élections de 2024 sur 751. De même que le président de la Commission européenne est à son tour élu depuis 1957 par le Parlement européen sur proposition du Conseil européen lequel tient compte des résultats des élections au Parlement. De surcroît, les commissaires sont responsables devant le Parlement, qui peut le censurer. Les députés européens sont élus à la proportionnelle dégressive ce qui signifie que plus l'état a une démographie importante plus il a de sièges au Parlement. Chaque Etat membre peut avoir minimum 6 députés dans l'hémicycle et maximum 96 députés, par exemple en juin 2024 l'Allemagne aura 96 sièges, la France en aura 81, le Danemark : 15.



Mars 2024



## Les listes transnationales : piège ou triomphe de la démocratie en l'UE ?

Les eurodéputés votent « individuellement et personnellement » et ils ne peuvent être liés par des instructions ni recevoir de mandat impératif donc ils sont indépendants, signe de démocratie. Ils siègent non par nationalité, mais par groupe politique. Depuis les élections de mai 2019, 7 groupes politiques au sein du Parlement européen ont été mis en avant. Les plus importants sont :

- PPE-DE : le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens.
- S&D : le groupe Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen.
- Renew Europe Group.
- Groupe des Verts/Alliance libre européenne.
- Groupe Identité et démocratie.

Cependant, avec le Brexit de 2019, les 73 sièges du Royaume-Uni se libèrent et survient alors la question litigieuse de leur redistribution. Sur les 73 sièges, 27 sièges ont été répartis entre 14 états membres avec notamment 5 sièges pour la France et l'Espagne. Mais il reste 46 sièges vacants, soit pour un éventuel élargissement de l'UE soit pour un autre projet. C'est dans ce contexte que le président Emmanuel Macron relance l'idée du projet de listes transnationales, afin de créer des sièges pour des députés transnationaux et remédier à l'absentéisme croissant. Emmanuel Macron n'a pas inventé cette idée car depuis les années 90, le projet est implicitement présenté dans certains rapports du Parlement européen, comme le rapport Anastassopoulos de 1998.

Concrètement, les listes transnationales sont aujourd'hui imaginées comme un vote supplémentaire lors des élections législatives européennes. Chaque citoyen aura deux bulletins de vote : un national et un transnational. Le vote transnational permettra alors d'élire 20 sièges à la proportionnelle au niveau européen, donc si par exemple 35% de l'ensemble des électeurs européens votent pour le PPE, 35% de ces 20 sièges iront au PPE soit 7 sièges.

Mais pourquoi ce sujet fait-il tant débat ?

À travers ces listes transnationales, ce sont des conceptions différentes de la dimension démocratique du projet européen qui s'affrontent. Le débat va au-delà d'un éternel conflit entre « pro » et « anti » européens, en effet les divergences se ressentent au sein même du camp des « pro-européens ». Certains pensent que les listes transnationales ne feraient que réveiller les nationalistes indifférents aux considérations européennes et opposés aux partis étrangers tandis que d'autres y voient un instrument en faveur d'une prise de conscience citoyenne au niveau européen.

Le Parlement européen a adopté via une initiative législative du 11 novembre 2015 (rapport Hübner & Leinen) un amendement en vue de modifier la loi électorale européenne afin d'ajouter le système de listes transnationales. Cet amendement a été adopté à la majorité. Néanmoins, certains députés affirmaient qu'il fallait modifier le traité pour modifier la procédure électorale et d'autres soutenaient qu'il existait deux fondements : les articles 10§2 et 14§2 du Traité sur l'UE (TUE). Ces articles précisent les modalités de représentation électorale de citoyens de l'UE et n'excluent pas l'existence d'une circonscription européenne. Mais cela ne concerne pas la nationalité, car chaque citoyen européen peut être candidat aux élections européennes dans son pays de résidence. Par exemple, Daniel Cohn-Bendit qui est Allemand a été élu en France et Maurice Duverger qui est Français a été élu en Italie.

Mars 2024



## Les listes transnationales : piège ou triomphe de la démocratie en l'UE ?

En quoi ces nouvelles listes sont vues comme un piège de la démocratie en l'UE ?

Le Parti populaire européen critique cette initiative de liste transnationale car pour certains ces listes seraient composées de députés transnationaux « hors sol » complètement déconnectés des réalités des territoires. Pourquoi voter pour un député qui est étranger à notre culture et mode de vie ? Pour d'autres, ces listes renforceraient la fracture entre les citoyens et leurs représentants en allant même parfois jusqu'à considérer ce concept comme « anti-européen et anti-fédéraliste ». Les plus petits groupes politiques sont souvent eurosceptiques ou nationalistes et donc hostiles aux listes transnationales.

Pourtant, il existe de fervents défenseurs de ce projet, comme le président du mouvement européen international, l'Allemand Jo Leinen. Toutes les nationalités seraient représentées puisqu'au moins 1/4 des nationalités européennes seraient représentées sur la liste et que par bloc de 5 candidats : aucune nationalité ne se répète. Ces opinions sont appuyées par l'aval de Guy Verhofstadt : Président du groupe libéral, de même que par le groupe des Verts ou encore par le groupe S&D. De surcroît, ce projet contribue à créer un débat pan-européen à travers d'une campagne transnationale. Et enfin il vient à l'appui de la procédure « Spitzenkandidaten » qui permet aux députés en tête de listes de faire campagne pour devenir le président de la Commission européenne. En effet, cela permet d'accroître la légitimité de la personnalité tête de liste.

Cependant, ne serait-il pas encore plus complexe et déroutant pour chaque électeur d'avoir à choisir un autre candidat entre des profils extrêmement variés et étrangers. N'existe-t-il pas des moyens plus pertinents pour assurer une pleine démocratie en Europe ?

Aujourd'hui, il existe de nouvelles problématiques qui frappent violemment la démocratie, telles les menaces virtuelles liées aux cyber-attaques, aux piratages, aux campagnes de désinformation et de manipulation. Ces nouvelles menaces sont des atteintes directes à la démocratie, on le voit notamment lors des élections américaines ou encore avec les campagnes de désinformation menées par la Russie et la Chine concernant l'origine du Covid-19. La Russie utilise notamment cette technique pour fragiliser les Etats membres de l'UE quant à la situation en Ukraine. Les cyber-attaques portent à la fois le processus électoral (l'intégrité du scrutin) et l'environnement dans lequel il se trouve. Cela a été le cas en 2019 avant les élections européennes, dans plusieurs états dont la Finlande et la République tchèque. C'est pourquoi la France avait renoncé au vote électronique autorisé pour les seuls électeurs résidant à l'étranger. De surcroît, ces attaques peuvent se faire également à l'encontre d'infrastructures (électricité, communications) ou contre des services publics (hôpitaux, transports). Tel avait été le cas lors de la crise sanitaire de 2020, la France avait été attaquée au sein même de ses hôpitaux par la Chine.

Dès lors, on constate que la démocratie est constamment mise à mal et qu'il est indispensable de lutter pour sa sauvegarde, car c'est sur cette notion phare que se fonde la pensée européenne et que l'on fait barrage au totalitarisme, aux violences et à la guerre. Alors votons pour être acteur d'une démocratie pérenne et véritable !

Mars 2024



## L'engagement démocratique des jeunes

La démocratie est une des valeurs essentielles à l'Union européenne, consacrée dans l'article 2 du TUE (Traité de l'Union européenne), elle est même nécessaire aux pays membres pour en faire partie. Composée de demos, le peuple et kratos, le pouvoir. Il est donc crucial dans une démocratie que le peuple se saisisse de son pouvoir et prenne part aux actions, à la vie de la cité, ici donc de l'Union. Malgré tout, ces possibilités de participation ne sont pas toujours connues des eurocitoyens.

Selon une étude publiée par Eurobaromètre en décembre 2023, 63% des Européens se sentent citoyens de l'Union européenne. Même si cette donnée peut paraître élevée, elle chute à seulement 10% quand on leur demande s'ils se sentent informés au sujet de leurs droits, en tant que citoyens européens.

Suite à l'Année européenne de la jeunesse, Eurobaromètre avait publié un rapport sur la Jeunesse et la Démocratie en 2022 : 35% des 15-30 ans n'avaient jamais entendu parler d'aucune possibilité de prendre part aux initiatives qui visaient à favoriser la participation des jeunes durant cette année dont ils étaient le sujet principal.

On comprend alors que les moyens de s'engager, de participer à la vie citoyenne et démocratique européenne, ne sont pas bien connus et donc peu d'Européens y prennent part. Et pourtant, ils existent et notamment pour les jeunes.

Tout d'abord, comme le mode de participation démocratique le plus connu est le vote aux élections européennes pour choisir les eurodéputés qui siégeront au Parlement européen, c'est tout naturellement que fut créé le Parlement européen des jeunes. Sa création remonte à 1987 et il tend à donner une voix à des jeunes de toute l'Europe pour leur permettre de s'exprimer sur le futur de leur continent. Les résolutions votées par les membres permettent la création de rapports qui mettent en lumière les thématiques importantes aux yeux des jeunes.

Il est aussi possible de s'engager démocratiquement dans un autre pays que le sien : en effet, le Corps européen de solidarité est un programme européen de mobilité qui permet de s'engager dans une organisation à l'étranger dans une mission de volontariat avec des thèmes différents, ici le thème "Citoyenneté et participation démocratique". Ce programme a aussi pour avantage d'être totalement financé par l'Union européenne (transports, logement, frais sur place...) et aucun niveau scolaire ou de langue n'est demandé, seulement d'avoir 18 ans.

Enfin, le programme Erasmus permet également de prendre part à des projets démocratiques. Erasmus n'est pas seulement un programme d'échanges universitaires !

Différentes actions de participation des jeunes, de soutien à l'élaboration des politiques, de coopération avec les organisations et les institutions peuvent être réalisées par les jeunes eux-mêmes, par des structures de jeunesse, des institutions qui font appel à la jeunesse, etc....

Les possibilités présentées ne sont qu'une infime part de tout ce qu'il est possible de faire en tant que jeune citoyen européen pour exprimer ses idées et influencer sur les futures décisions politiques de l'Union européenne. La jeunesse est l'avenir de l'Europe, il est donc normal qu'elle y participe.

